

COMITE SYNDICAL DU 10 avril 2018

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 10 avril 2018 – 19H30

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Claude REVEAU – Président le 3 avril 2018, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

CAESE

ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Eric MEYER
ARRANCOURT	Martial DELTON
BOISSY-LA-RIVIERE	Laëtitia KOUMAH
BOISSY-LE-SEC	Sophie DARCEL
BRIERES-LES-SCELLES	Michel ROULAND
	Sylvie JOUARD
CHALO-SAINT-MARS	Julien PILLAULT
	Patrice LAPORTE
CHALOU-MOULINEUX	Claude PINAULT
CONGERVILLE THIONVILLE	Béatrice THOMAS
	Thierry GUERIN
FONTAINE-LA-RIVIERE	Jean-Benoît DE VERICOURT
GUILLEVAL	Yves ABATE
MONNERVILLE	Jean-Pierre BELJAMBE
	Damien BESSON
MORIGNY-CHAMPIGNY	Karine NEIL
ORMOY-LA-RIVIERE	Jean-Claude REVEAU
	Marie-Thérèse SYROID
PUSSAY	Grégory COURTAS
	Séverine RAME
SACLAS	Agnès GRAVIS
	Lionel DEBELLE
SAINT-CYR-LA-RIVIERE	Ludovic CHACHIGNON
	Pascal DOZIAS
SAINT HILAIRE	Bernard LEPRINCE
	Aurélien MILLORY

CCJR

LARDY	Hugues TRETON
-------	---------------

Pouvoir :

BOISSY-LA-RIVIERE	Dominique LEROUX à Laëtitia KOUMAH
BOUTERVILLIERS	Francis TASSIN à Jean-Claude REVEAU

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude REVEAU, président par suppléance, à 19h40.

Point n° 1 – nomination du secrétaire de séance

Les membres du comité ont choisi Monsieur Bernard LEPRINCE de la commune de SAINT HILAIRE comme secrétaire de séance.

Point n°2 : Approbation du compte rendu du comité syndical du 16 mars 2018

COMITE SYNDICAL DU 10 avril 2018

Les membres du comité approuvent à l'unanimité le compte rendu du Comité Syndical du 16 mars 2018 et sont invités à venir signer le registre en fin de séance.

Point n°3 : approbation du compte de gestion 2017

Le compte de gestion, transmis par le trésorier principal, est identique au compte administratif.

Le résultat de l'exercice 2017 est de :

- en investissement : - 21 784,74 €
- en fonctionnement : - 86 077,33 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 est de :

- en investissement : 411 227,83 €
- en fonctionnement : 268 027,19 €

Ce résultat de clôture est identique à celui dégagé par le compte administratif.

LE PRESIDENT entendu, le Comité Syndical après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017, selon les formes de droit.

Point n°4 : vote du compte administratif 2017

Monsieur le 1^{er} Vice-président expose au Comité Syndical les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Résultat à la clôture De l'exercice précédent	+ 433 012,57 €	+ 354 104,52 €
Résultat de l'exercice 2017	- 21 784,74 €	- 86 077,33 €
Résultat de clôture 2017	+ 411 227,83 €	+ 268 027,19 €

Ce résultat est identique au résultat de clôture de l'exercice 2017 du Compte de Gestion.

Monsieur le 1^{er} Vice-président entendu, le comité syndical après en avoir délibéré hors la présence du Président, approuve à l'unanimité des membres présents, dans les formes de droit, l'ensemble de la comptabilité d'administration 2017 soumise à son examen.

Point n°5 : vote du budget primitif 2018

Monsieur le Président expose au Comité Syndical :

Considérant que chaque membre du comité a reçu un exemplaire du budget primitif établi au titre de l'année 2018.

Considérant que ce projet a été examiné en détail et que toutes les précisions ont été données sur la nature et l'importance des inscriptions budgétaires.

Il est proposé aux membres présents de voter le budget primitif 2018 réparti comme suit :

<i>SECTION INVESTISSEMENT</i>	DEPENSES	606 154,83 €
	RECETTES	606 154,83 €
<i>SECTION FONCTIONNEMENT</i>	DEPENSES	2 790 727,19 €
	RECETTES	2 790 727,19 €
TOTAL DEPENSES DES 2 SECTIONS		3 396 882,02 €
TOTAL RECETTES DES 2 SECTIONS		3 396 882,02 €

COMITE SYNDICAL DU 10 avril 2018

LE PRESIDENT entendu, le Comité Syndical après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2018, selon les formes de droit.

Point n°6 : constitution des commissions

En plus de Monsieur Jean-Claude REVEAU, président, les délégués suivants sont élus à l'unanimité membres des commissions :

- **commission d'appel d'offres**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Hugues TRETON (LARDY)	Grégory COURTAS (PUSSAY)
Francis TASSIN (BOUTERVILLIERS)	Karine NEIL (MORIGNY CHAMPIGNY)
Dominique LEROUX (BOISSY LA RIVIERE)	Sylvie JOUARD (BRIERES LES SCHELLES)
Patrice LAPORTE (CHALO ST MARS)	Pascal DOZIAS (SAINT CYR LA RIVIERE)
Agnès GRAVIS (SACLAS)	Damien BESSON (MONNERVILLE)

- **commission collecte :**

NOM	COMMUNE OU FONCTION
Laetitia KOUMAH	3 ^e vice-président
Karine NEIL	2 ^e vice-président
Jérôme LENOIR	MORIGNY CHAMPIGNY
Grégory COURTAS	PUSSAY
Patrice KOPACZ	BOISSY LE SEC
Julien PILLAULT	CHALO SAINT MARS

- **commission communication :**

NOM	COMMUNE OU FONCTION
Karine NEIL	2 ^e vice-président
Laetitia KOUMAH	3 ^e vice-président
Agnès GRAVIS	SACLAS
Séverine RAME	PUSSAY

- **commission finances :**

NOM	COMMUNE OU FONCTION
Hugues TRETON	1 ^{er} vice-président
Sylvie JOUARD	BRIERES LES SCHELLES
Jean Benoit ROYER DE VERICOURT	FONTAINE LA RIVIERE
Thierry GUERIN	CONGERVILLE THIONVILLE
Dominique LEROUX	BOISSY LA RIVIERE

Point sur table : modification des représentants au SIREDOM pour les communes de Boissy-Le-Sec, Monnerville et Saint-Cyr-La-Rivière

Le président rappelle :

Vu que le SEDRE est membre du syndicat issu de la fusion SIREDOM / SICTOM du Hurepoix ;

Vu les articles des statuts du syndicat issu de la fusion SIREDOM / SICTOM du Hurepoix qui prévoit que chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est représenté par autant de délégués titulaires et suppléants qu'il comporte de communes en son sein, et celui qui précise que « chaque collectivité est représentée par un délégué titulaire et deux délégués suppléants » ;

Vu les propositions des communes de BOISSY LE SEC, MONNERVILLE et de SAINT CYR LA RIVIERE pour la désignation des représentants de leurs communes respectives au sein du syndicat issu de la fusion SIREDOM / SICTOM du Hurepoix ;

COMITE SYNDICAL DU 10 avril 2018

Vu les règles de l'article L 5211-7 du CGCT s'appliquant aux élections dans les syndicats mixtes, il est proposé au Comité Syndical d'élire à la majorité absolue les représentants des communes de BOISSY LE SEC, MONNERVILLE et de SAINT CYR LA RIVIERE pour siéger au syndicat issu de la fusion SIREDOM / SICTOM du Hurepoix.

LE PRESIDENT entendu, et après en avoir délibéré, les membres présents désignent à l'unanimité et dans les formes de droit les délégués titulaires et suppléants au sein du syndicat issu de la fusion SIREDOM / SICTOM du Hurepoix des communes de BOISSY LE SEC, MONNERVILLE et de SAINT CYR LA RIVIERE comme suit :

COMMUNE	TITULAIRE	1 ^{er} SUPPLEANT	2 ^e SUPPLEANT
BOISSY LE SEC	Sophie DARCEL	Henri BERTAZ	François BOUBET
MONNERVILLE	Jean-Pierre BELJAMBE	Patrick KHADRA	Damien BESSON
SAINT CYR LA RIVIERE	Patrick BOCQUILLON	Ludovic CHACHIGNON	Pascal DOZIAS

Monsieur LEPRINCE de la commune de SAINT HILAIRE demande où en est l'étude sur la modification du système de collecte des encombrants. Monsieur REVEAU lui répond qu'une réunion est prévue avec la SEMAER qui doit nous présenter son retour d'expérience afin de mettre en place le système « allo encombrants » à partir du 1^{er} janvier 2019.

Une présentation sera faite aux membres du comité lors du prochain conseil syndical courant juin.

Après les encombrants, une étude sera aussi faite sur la collecte des végétaux en porte à porte afin que seuls les usagers ayant recours à ce service le payent. Cette étude sera menée conjointement avec les commissions collecte et finances.

Fin de séance à 20h30